

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023**

Début de séance à 18 H 30 – lieu Salle du Conseil Municipal – Mairie de Mayenne

**PRÉSENTS** : Madame LEROUX, Vice-Présidente, Mesdames BAYER, DESBOIS, LE FUR, LEBOURDAIS, OLIVIER, THEVARD, Messieurs AMOUSSOU-TOSSOU, BETTON, MOLVAUX, MOTTAIS,

**EXCUSÉS** : M. LE SCORNET, Président qui donne pouvoir à Mme LEROUX, M. CHOUZY qui donne pouvoir à M. MOTTAIS, Mme GESLIN qui donne pouvoir à Mme BAYER, Mme MARVILLET qui donne pouvoir à Mme LE FUR,

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 janvier 2023,
2. Décisions du Président depuis la dernière séance,
3. ROB du CCAS,
4. Point sur la tarification des repas,
5. Action Sociale : Demandes de secours.

**1) Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 janvier 2023 - approuvé**

**2) Décisions du Président depuis la dernière séance**

- N° 2023 – 01 du 30/01/23 : accord d'un secours de 15,74 € à une famille pour un reste à payer médicaments – à verser à la Pharmacie du Pôle à Mayenne.
- N° 2023 – 02 du 30/01/2023 : accord d'un secours de 71,03 € à une famille pour un reste à payer médicaments – à verser à la Pharmacie Leborgne à Mayenne.
- N° 2023 – 03 du 22/02/2023 : accord d'un secours de 95,00 € à une famille pour la prise en charge d'un hébergement d'une semaine – versement lieu-dit le Bas-Mont.

**Décisions prises** :

**N°2023-02 / Rapport d'orientation budgétaire / Débat d'orientation budgétaire 2023**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, pour les communes de 3 500 habitants et plus, les départements, les régions, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire ait lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires qui définissent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif de l'année 2023.

Les administrateurs ont pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2022 et ont débattu des différentes interventions de l'année et de leurs résultats.

Après avoir entendu l'ensemble des éléments, les administrateurs ayant débattu du rapport d'activités, des orientations pour 2023 et des perspectives budgétaires, ils prennent acte de l'ensemble de ces éléments composant le Débat d'Orientation Budgétaire.

### **N°2023-NC03 / DEMANDE DE SECOURS**

Sur proposition du Service Social Départemental, les administrateurs, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accordent un secours à une famille de **203,64 €**, à verser aux assurances Thélem.

### **N°2023-NC04 / DEMANDE DE SECOURS**

Sur proposition du Service Social Départemental, les administrateurs, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accordent un secours à une famille de **650,00 €**, à verser à Alain Afflelou Acousticien.

### **N°2023-NC05 / DEMANDE DE SECOURS et PRET**

Madame la Vice-Présidente du CCAS expose :

Une personne seule a été logée par le CCAS dans un de ses logements Allocation Logement Temporaire (ALT).

A sa sortie du logement, le CCAS a dû faire intervenir une société de nettoyage et il est proposé aux administrateurs de répercuter une partie de la facture sur la famille, à hauteur de 10%, soit un montant de 175,00 €.

Après débat, les administrateurs, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valident cette proposition.

Cette somme sera versée à La Mayennaise Services et sera remboursée par l'ancien locataire, en 10 mensualités de 17,50 € à compter du mois d'avril 2023.

---

#### **Séjour Seniors en Vacances 2023 :**

Choix du transporteur : les Cars Bleus

Augmentation du nombre de participants : 28 + 1 accompagnatrice

Au 27/02/23 : validation pour 17 subventions ANCV, Madame HALLAIS, CESF renvoie un mail aux services de l'ANCV afin d'augmenter le nombre de personnes subventionnées.

L'accompagnement du groupe se fera par Michelle THEVARD, conseillère municipale et administratrice du CCAS.

#### **Tarifs des repas**

Le prix des repas délivrés par le CCAS (portage + résidence autonomie) a été évoqué lors de ce Conseil d'Administration.

Les tarifs de la Ville seront votés lors du prochain Conseil Municipal et le CCAS votera ses tarifs lors du CA du 27 mars prochain.

Fin de la séance à 20 H 30

**Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET**

